Bulletin de l'Association des démographes du Québec



Mémoire de l'A.D.Q., au Ministère des Affaires Sociales. A propos du projet de règlement de la loi de la protection de la santé publique, modifiant les déclarations de naissances, de mariages et de décès

Volume 2, Number 4, 1973

URI: https://id.erudit.org/iderudit/305726ar DOI: https://doi.org/10.7202/305726ar

See table of contents

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (print) 1925-3478 (digital)

Explore this journal

Cite this article

(1973). Mémoire de l'A.D.Q., au Ministère des Affaires Sociales. A propos du projet de règlement de la loi de la protection de la santé publique, modifiant les déclarations de naissances, de mariages et de décès. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 2(4), 21–35. https://doi.org/10.7202/305726ar

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1973

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Mémoire de l'A.D.Q., au Ministère des Affaires Sociales

A propos du projet de règlement de la loi de la protection de la santé publique, modifiant les déclarations de naissances, de mariages et de décès. (1)

"Bien que l'observation joue en démographie un rôle de premier plan, elle ne tient actuellement que peu de place dans les préoccupations apparentes de la statistique démographique dans les pays développés. On s'y intéresse, certes, aux applications de la théorie des sondages à la démographie, mais les problèmes d'échantillonnage et d'évaluation retiennent plus l'attention que ceux, plus terre à terre, de la collecte proprement dite des données: questionnaire, travail des enquêteurs, contrôles, vérifications..."

Louis HENRY, "Réflexions sur l'observation en démographie", <u>Population</u>, 1963, no 6

Les recensements et les statistiques de l'état civil occupent une place prépondérante parmi les sources d'informations employées en démographie. Il n'y a rien là d'étonnant si on se rappelle que ces données, onéreuses à recueillir, sont fournies sans que le démographe ait à faire le moindre effort. Cet avantage a toute-fois ses revers: n'étant pas suscités par l'analyste, les renseignements disponibles souffrent souvent d'insuffisances marquées et, en tout état de cause, se modifient à un rythme beaucoup plus lent que l'analyse démographique.

Il y a de nombreuses causes qui rendent compte de l'écart grandissant entre les besoins de la démographie et les statistiques servies par les organismes administratifs. La première est fondamentale et, à la réflexion, insurmontable dans le cadre étroit des recensements et des statistiques de l'état civil. En effet, seraitil réaliste d'étendre davantage les formulaires officiels, en sorte que, par exemple, les aspects psychologiques, sociaux et économiques de la fécondité, des migrations ou des transferts linguistiques puissent être étudiés rigoureusement? On recourt plutôt - et à juste titre- aux enquêtes par sondage. Mais, faute de moyens, ces enquêtes - riches en informations précises - sont rares et, de ce fait, des enjeux essentiels de la société québécoise ne sont discutés que sur le mode passionnel.

⁽¹⁾ Mémoire soumis au Ministre des Affaires sociales du Québec, par l'Association des Démographes du Québec. Le texte du mémoire a été rédigé par Réjean Lachapelle en collaboration avec les membres du Bureau de direction de l'Association (29 novembre 1973).

Il n'en reste pas moins qu'une part notable de l'écart entre les demandes de la démographie et l'offre des services statistiques gouvernementaux tient à des causes accidentelles auxquelles on peut trouver remêde sans trop de difficultés. Il y a d'abord le manque de communications entre les demandeurs et les pourvoyeurs de statistiques: ce mémoire a précisément pour objectif de transmettre les attentes des démographes de manière que le nouvel équilibre satisfasse davantage les demandeurs. Soulignons toutefois que les démographes n'ont jamais ménagé leurs avis aux services statistiques. Il faut donc chercher ailleurs les raisons expliquant les difficultés de communication. A la réflexion, la cause fondamentale réside dans l'absence d'interlocuteurs avertis des besoins de la démographie. Selon nous, la qualité et la pertinence des statistiques démographiques dépend surtout de l'importance que les services statistiques accordent, dans leurs cadres mêmes, à l'analyse démographique. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question à la fin du mémoire.

Afin de dégager avec netteté les attentes de l'Association, nous passerons en revue dans la suite les tendances de l'analyse démographique, dans la mesure où celles-ci concernent les statistiques de l'état civil. Des modifications aux différents formulaires seront ensuite suggérées. Finalement nous présenterons nos vues à l'égard de la division des tâches qui prévaut actuellement en démographie au Québec.

ANALYSE DEMOGRAPHIQUE ET STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL

L'analyse démographique est à la fois le coeur et la charnière de la démographie: elle organise avec cohérence et rigueur les données brutes fournies en amont par les services statistiques et oriente, en aval, la recherche causale sur des pistes fructueuses. Sans elle les statistiques de l'état civil ne constituent en définitive qu'un recueil d'anecdotes plus ou moins suggestives. A l'inverse, la précision et la rigueur des analyses démographiques dépendent largement de la qualité et de la pertinence des données recueillies par les services statistiques. D'ailleurs, en l'absence de données statistiques riches, l'analyse démographique risquerait de sombrer dans un académisme facile, faisant grand cas des mathématiques mais n'ayant pas de prise sur la réalité. C'est donc dire l'importance que prennent les contacts entre analystes et responsables de la cueillette des informations pour le progrès des connaissances démographiques.

Dans cette partie du mémoire, nous examinerons tour à tour les procédés d'analyse de la nuptialité, de la fécondité et de la mortalité, en mettant en regard les besoins de la démographie et les rubriques des formulaires correspondants.

La nuptialité

Les démographes s'intéressent le plus souvent à la nuptialité parce que celle-ci produit des variations sensibles sur la fécondité. Toutefois, en raison de la complexité de l'analyse de la nuptialité, ce phénomène mérite néanmoins d'être traité à part.

Les recherches démographiques modernes ont montré qu'il était fructueux de considérer des séquences d'événements; en l'espèce: présence à 15 ans, premier mariage, rupture d'union (par décès de 1'un des conjoints ou par divorce) et remariage. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'analyser d'emblée l'ensemble de la séquence mais plutôt de fixer l'attention sur des couples d'événements contigus. Par exemple, on cherche à évaluer la fréquence du célibat aux divers anniversaires, en l'absence de mortalité et de mouvement migratoire, dans des groupes de personnes nées au cours d'une même année de calendrier. Pour atteindre ces résultats, on peut recourir aux recensements ou aux statistiques de l'état civil. En fait, une étude soigneuse de la nuptialité ne saurait reposer exclusivement sur les recensements; l'appel aux statistiques de l'état civil est en effet essentiel si on souhaite suivre, année par année, la réduction du célibat dans chacune des générations composant la population québécoise. En particulier, il importe de disposer annuellement des mariages des célibataires selon le sexe, la génération et l'âge au moment du mariage. Le nouveau formulaire (RP20) fournira aux services statistiques les informations nécessaires pour la publication des tableaux demandés. Reste un problème délicat pour l'analyste: il ne dispose pas d'estimation annuelle de la population par année d'age(1). Le ministère des Affaires sociales pourrait insister pour que ces renseignements deviennent désormais disponibles; car, sans ces estimations, il sera difficile de tirer parti des informations abondantes dont nous disposerons à l'avenir sur les mariages des célibataires.

Il serait préférable que ces estimations soient établies au premier janvier.

En vérité, l'analyse démographique déborde largement l'étude des mariages des célibataires. Nous nous intéressons en effet aux remariages des veufs, des veuves et des divorcé(e)s. Pour faire ces études nous avons besoin de connaître, sur une base annuelle, les remariages selon le sexe, la génération (par groupe de cinq générations), l'état matrimonial antérieur et l'année de la rupture d'union. Grâce au formulaire proposé par le Ministère, il sera aisé de produire de tels tableaux. Mais là encore apparaît une difficulté: pour tirer profit de ces informations, les démographes auront besoin de connaître les effectifs des décès selon le sexe, l'état matrimonial et la génération (1) et les effectifs des divorces selon le sexe et la génération (1), pour au moins les quinze années précédentes. Pour les décès, les informations nécessaires sont disponibles; mais il n'en va pas de même pour les divorces. Le ministère des Affaires sociales pourrait suggérer au ministère de la Justice de lui fournir les renseignements nécessaires, en sorte que des tableaux rétrospectifs puissent être publiés. Mentionnons, dans le même ordre d'idées, que nos connaissances des ruptures d'unions pour des causes autres que la mort dépasseraient le stade embryonnaire si nous disposions de renseignements plus étoffés sur les divorces et les séparations de corps. Nous engageons le ministère des Affaires sociales à publier dorénavant, en collaboration avec le ministère de la Justice, les effectifs des divorces et des séparations de corps selon le sexe, la génération et l'année du mariage.

La fécondité

Les travaux portant sur la fécondité foisonnent en démographie. De ce fait, on s'est beaucoup interrogé sur les méthodes d'analyse de ce phénomène au cours des vingt-cinq dernières années. Malheureusement les progrès dans les procédés d'analyse de la fécondité n'ont eu que des applications limitées au Québec en raison de l'inadéquation des renseignements disponibles. Le nouveau formulaire (RP10) permettra de publier des statistiques correspondant davantage aux besoins de l'analyse démographique.

On accorde maintenant beaucoup d'importance en démographie à l'analyse de la fécondité par génération. Pour ce faire, on doit disposer à la fois des effectifs des <u>naissances selon la génération et l'âge de la mère à la naissance de l'enfant</u> et d'estimations annuelle de la population féminine par année d'âge. De plus, pour les naissances et pour les estimations de population, il serait utile de ventiler les femmes selon l'état matrimonial, de manière à pouvoir étudier séparément la fécondité au sein des mariages et la fécondité hors des mariages. A cet égard, il nous semble peu

⁽¹⁾ Il suffirait en réalité de disposer de ces renseignements par groupe de cinq générations.

souhaitable de grouper les femmes mariées et les femmes séparées; il vaudrait mieux distinguer nettement les femmes séparées légalement, pour que la catégorie des femmes mariées soit homogène.

Dans les milieux peu familiers avec l'analyse démographique, on entretient l'idée qu'il ne saurait y avoir d'étude de la fécondité sans recours aux recensements ou, à tout le moins, aux estimations intercensitaires de la population. En réalité, l'analyse de la fécondité s'est largement dégagée de cette nécessité. En effet, l'étude de la fécondité des mariages, pour ne citer qu'un exemple, recourt uniquement aux statistiques de l'état civil: il suffit de disposer, d'une part, des effectifs des naissances des femmes mariées, à chaque année, selon l'année de mariage et la génération et, d'autre part, des mariages des femmes, pour l'année courante et les années précédentes, selon la génération. L'addition de la rubrique "date du mariage" au nouveau formulaire permettra d'établir ces statistiques extrêmement fécondes pour l'étude des variations de la fécondité. Mentionnons également la rubrique "date de la dernière naissance vivante" qui établira sur des bases solides l'analyse de la fécondité par rang de naissance.

Pour importantes qu'elles soient, les analyses que nous venons de décrire laissent dans l'ombre une part notable des modifications de la fécondité. En effet, sans tenter de prendre en compte toutes les variables susceptibles de l'affecter, il apparaît souhaitable de pouvoir étudier, dans le cadre des statistiques de l'état civil, les effets sur la fécondité des couples du niveau d'instruction atteint par la femme et de l'appartenance à un groupe ethno-linguistique.

Pour classer les femmes par groupe ethno-linguistique, le formulaire retient l'origine ethnique. Cette variable a évidemment l'avantage de la tradition. Toutefois elle traduit mal l'appartenance actuelle à un groupe ethno-linguistique puisqu'elle correspond, suivant la définition reçue au Canada, au groupe ethnique de l'ancêtre paternel à son arrivée au pays. A la réflexion, la langue maternelle semble être une variable plus satisfaisante à cet égard: d'une part, elle correspond mieux à la réalité ethno-linguistique du Québec et, d'autre part, elle ne se modifie pas (ou peu, cela dépend de la définition adoptée) au cours de la vie d'une personne. Ce dernier point est important car, dans l'étude de la fécon-

dité des femmes mariées selon la langue maternelle, on rapportera les naissances aux mariages correspondants: il ne faut donc pas que la variable se modifie entre le mariage et les naissances.

Quant au niveau d'instruction atteint par la femme, il n'apparaît pas au nouveau formulaire. Cet oubli est regrettable, car les études faites au Canada ont montré l'intérêt de cette variable pour rendre compte de la variabilité des comportements féconds. Mentionnons par ailleurs qu'elle figure au formulaire type proposé aux Etats américains par le "Départment of Health, Education, and Welfare"(1).

Abordons pour terminer la biométrie et l'épidémiologie de la fécondité. Deux informations de base sont évidemment nécessaires et elles apparaissent d'ailleurs au formulaire: il s'agit du poids de l'enfant à la naissance et de la durée de la grossesse (il serait sans doute préférable, comme le propose le formulaire type du gouvernement américain(1), de demander plutôt la date du début de la dernière menstruation normale). D'autres renseignements compléteraient utilement le tableau: mentionnons, par ordre d'importance, le mois de la première visite prénatale, le nombre de visites prénatales, les complications de la grossesse et de l'accouchement et finalement les anomalies de l'enfant. Outre leur intérêt évident pour l'étude de la mortalité infantile, ces informations permettraient d'identifier les groupes les plus démunis (ou, pour employer un calque de l'anglais, à haut risque) en matière de soins prénataux.

La mortalité

Les procédés d'analyse de la mortalité n'ont à peu près pas changé au cours des trente dernières années et, par là même, les besoins de la recherche démographique sont généralement bien servis par les statistiques de l'état civil. Nous sommes donc en général satisfaits des rubriques du nouveau formulaire (RP30); nous verrions toutefois d'un bon oeil l'introduction de la rubrique "niveau d'instruction atteint". Cette variable est moins lourde à traiter que

⁽¹⁾ Voir & ce sujet: Henry S. SHRYOCK, Jacob S. SIEGEL and Associates. The Methods and Material of Demography, 1973, vol.1, p.82

l'occupation et s'accorde davantage avec la variable correspondante apparaissant aux formulaires des recensements. S'il fallait choisir à tout prix entre l'occupation et le niveau d'éducation atteint par le décédé, nous accorderions sans hésiter notre préférence à cette dernière variable. Par ailleurs, pour les raisons évoquées à la section précédente, il nous apparaît préférable d'employer la langue maternelle plutôt que l'origine ethnique pour classer les individus par groupe ethno-linguistique.

Passons maintenant à l'examen de la mortinatalité et plus généralement aux besoins des recherches sur la mortalité intrautérine. Nous entendons par là non seulement l'étude des avortements spontanés mais aussi celle des avortements provoqués. Au vrai, le projet de Règlement semble exclure cette dernière possibilité, puisque l'accouchement est défini comme "l'expulsion ou l'extraction complète de l'organisme maternel humain d'un produit de conception pesant plus de 500 grammes, vivant ou non" Selon nous, la clause "pesant plus de 500 grammes" devrait être supprimée afin que les avortements thérapeutiques soient enregistrés au même titre que les mortinaissances.

En sus des modifications déjà proposées à la section précédente et qui s'appliquent mutatis mutandis à la déclaration de mortinaissance, on gagnerait à connaître l'issue de la grossesse précédente qui constitue, à n'en pas douter, une variable fondamentale pour rendre compte des variations des taux de mortinatalité. Le calcul de tels taux suppose évidemment que la même rubrique apparaisse au formulaire de déclaration de naissance. Signalons à cet égard que le formulaire type du gouvernement américain propose plutôt la date de la dernière mortinaissance (2). Nous préférons, quant à nous, la première question, car l'objectif sous-jacent n'est-il pas de rechercher s'il existe ou non des différences significatives entre les taux de mortinatalité selon l'issue de la grossesse précédente (naissance vivante, avortement spontané et avortement provoqué). Nous sommes conscients, certes, que les erreurs de déclaration risquent d'être importantes au cours des premières années; si toutefois le ministère des Affaires sociales consacre des énergies substantielles à l'amélioration de la qualité des informations, les démographes et les épidémiologistes disposeront à l'avenir de renseignements précieux pour l'étude d'une question cruciale pour la société québécoise.

⁽¹⁾ Loi de la protection de la santé publique. Projet de Règlement. Gazette officielle du Québec, 17 octobre 1973, 105e année, nº29, art.0.1.2.a)

⁽²⁾ Ouvrage cité, p.84

Pour ce qui est des avortements thérapeutiques, il y a urgence. On ne peut en effet se contenter des renseignements généraux que publie Statistique Canada en cette matière. Il importe que des informations précises soient recueillies sur une base individuelle. Nous prions donc instamment le ministère des Affaires sociales d'établir un formulaire de déclaration d'avortement thérapeutique et de ne pas ménager ses efforts pour que celui-ci soit rempli avec diligence par le médecin ayant pratiqué l'interruption de grossesse en collaboration, s'il y a lieu, avec le comité de l'avortement thérapeutique qui l'a autorisée. Nous préciserons plus loin les rubriques qui, selon nous, pourraient figurer au formulaire.

MODIFICATIONS SUGGEREES AUX FORMULAIRES

Nous présentons ci-dessous les diverses modifications que nous avons justifiées dans la première partie du mémoire. Dans la mesure du possible, nous distinguons les modifications prioritaires des modifications facultatives, ce qui ne signifie nullement que ces dernières sont moins importantes que les rubriques déjà incluses aux formulaires. En outre, à la dernière section, nous proposons une liste de rubriques susceptibles d'apparaître au formulaire de déclaration d'avortement thérapeutique.

Déclaration de mariage

Modifications prioritaires:

- langue maternelle de l'épouse
- niveau d'instruction atteint par l'épouse

Modifications facultatives:

- langue maternelle de l'époux
- niveau d'instruction atteint par l'époux

Déclaration de naissance vivante(1)

Modifications prioritaires:

- langue maternelle de la mère
- niveau d'instruction atteint par la mère
- issue de la grossesse précédente
- date (ou, plus grossièrement, mois) de la première visite prénatale
- nombre de visites prénatales

⁽¹⁾ La rubrique "langue habituellement parlée par la mère" est ambiguë dans le formulaire anglais.

Modifications facultatives:

- date du dernier décès intrautérin (spontané ou provoqué)
- complications reliées ou non à la grossesse
- complications de l'accouchement
- anomalies de l'enfant

Au lieu de la <u>durée de grossesse</u>, il vaudrait mieux demander la date du début de la dernière menstruation normale. Il importe en outre de distinguer sans ambiguanté les femmes mariées des femmes séparées légalement.

Déclaration de décès

Modifications prioritaires:

- niveau d'instruction atteint par la personne décédée
- langue maternelle de la personne décédée

Déclaration de mortinaissance

Modifications prioritaires:

- langue maternelle de la mère
- niveau d'instruction atteint par la mère
- issue de la grossesse précédente
- date (ou, plus grossièrement, mois) de la première visite prénatale
- nombre de visites prénatales

Modifications facultatives:

- date du dernier décès intrautérin (spontané ou provoqué)

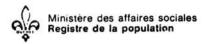
Déclaration d'avortement thérapeutique

Rubriques prioritaires:

- date de l'interruption de grossesse
- date de naissance de la femme
- résidence habituelle de la femme
- état matrimonial
- date de mariage
- langue maternelle de la femme
- langue maternelle du mari
- niveau d'instruction atteint par la femme
- confessionnalité de la femme .
- nombre d'enfants nés de grossesses antérieures
- issue de la grossesse précédente
- date de la dernière naissance vivante
- date du début de la dernière menstruation normale
- motifs de l'interruption de grossesse
- méthode(s) employée(s) pour interrompre la grossesse

Rubriques facultatives:

- langue habituellement parlée par la mère
- origine ethnique du mari
- date du dernier décès intrautérin (spontané ou provoqué)

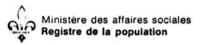


FORMULAIRE RP 10

DÉCLARATION DE NAISSANCE VIVANTE/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettre moulées

IDENTIFICATION DES PARENT	S,							
1 - Nom de jeune fille de la mère		2 - Prenom usuel	3 - Autres prenoms	4 - Date de naissance J-D M A-Y				
5 Nom du mari		6 - Prenom usuel	7 - Autres prenoms	8 - Date de naissance J-D M A-Y				
9 Adresse de residence de la mère	N	Rue	Municipalite Comi	e Prov pays)				
Cite Ville Village, Canton	Paroisse							
Adresse postale de la mère				Code Postal				
1 - Lieu de naissance de la mère (Prov. Pay	rs etranger)	12 - Origine ethnique de la l	Tall Indiana and the same of t	a mere 2 Mariee Separee 3 Divorcee 4 Veus				
4 Lieu de naissance du mari (Prov. Pays e	trangeri	15 - Origine ethnique du ma	ri 16 - Langue nabilu	reliement parlee par la mère				
7 - Numbre d'enfants nes de grossesses an	léneures	18 - Date de la dernière nad	ssance vivante 19 - Date	du mariage (sit y a lieu)				
Nes vivants Mor	ts-nes							
Date de na-ssance de l'enfant	21 - Type de naiss	ance 2 Double 3 Autre (special 24 - Poids à la naissance	110 0	Autre (specifiez)				
	Indeterminé	LBS	Onces ou	GR Sem completes				
6 Lieu de naissance (Nom du centre hosp			outer or	Sem Completes				
	+			1				
7 - N Rue		Municipalité	Comte					
28 - Nom du declarant		29 - Prenom	30 - Titre du decis	vant.				
				1 Medecin 2 infirmere 3 specifies				
31 - Signature du déclarant			32 - Si medecin d	sonner votre code				
x			1					
IDENTIFICATION DE L'ENFANT	À LA NAISSANCI	E/						
33 - Nom de l'enfant		34 - Prenom principal	35 - Autres prenor	35 - Autres prenoms				
J'AI VÉRIFIÉ LES RENSEIGNEN CONFIRME L'EXACTITUDE 36 - Date de la signature J-D M	Maria desia sectione matricole	I-HAUT ET J'EN/		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	x							
N CAS DE NAISSANCE MULT ECLARATION DE NAISSANCE V NFANT NE VIVANT ET ORTINAISSANCE (RP-40) POUI	UNE DECLAR	OUR CHAQUE ATION DE						
ESPACE RÉSERVÉ AU MINISTE	ERE SEULEMENT							
18 - Elat civil	mme ci-haut		Comme co-bas					
9 - Norm		40 - Prenom	N. a.e.					

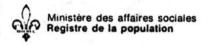


FORMULAIRE RP 20

DÉCLARATION DE MARIAGE/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres moulées/

1	TIFICATION DES CONJOINTS			
	Nom		2 - Prenom usuei	3 - Autres prenoms
4 3 4		5 - Date de naissance J-D M	6 - Origine ethnique 9 - Residence avant mariage (N	7 - Lieu de naissance (Prov. Pays etrangers
1	C. libataire			
10	n Nom		11 - Prenom usuel	12 - Autres prenoms
L				
15	Divorce J.D M A	y J-D M	A-Y	16 - Lieu de naissance (Prov. Pays etranger)
	Veul	[17 - Religion	18 - Résidence avant mariage il	Municipante Comte Prov. Paysi
4.	Cerlibataire			1
	1 Hesidence apres manage (Municipalité,	Comte. Province. Pays)		100
1				
ENT	TIFICATION DES PARENTS D	ES CONJOINTS		
0.0	Nom de jeune filie de la mere de l'épou	ise 21 - Prenom usuel	22 - Date de naissance 23 - L	eu de naissance (Prov. Pays etranger)
L				
100	4 Nom du pêre de l'épouse	25 - Prénom usuel	26 - Date de naissance Jour Mos Année	eu de naissance (Prov. Pays etranger)
24	d. Nom de jeune bile de la mère de l'epou	x 29 - Prenom usuei	30 - Date de naissance 31 - L	reu de naissance (Province ou Pays etranger)
			Jour Mois Annee	1
32	Nom du pêre de l'epoux	33 - Prenom usuel	34 - Date de naissance 35 - L Jour Mois Année	eu de naissance (Province ou Pays etranger)
			Sour Mois (Annee)	
38	M Mrs Mrs Adresse (N. Rue, Municipalite comte, P.	Mile Miss rovince Pays)		
1				
10	9. Norn du temoin de l'époux			40 - Prenom usuel
1.	- M Mme	Mile		40 - Prenom usuel
1.	- M Mme			40 - Prenom usuel
41	M Mme Municipalite. Comte.			40 - Prenom usuel
41	Mme Adresse (N. Rue, Municipalite, Comie, 1 TIFICATION DE L'OFFICIANT		43 - Prenom	40 - Prenom usuel
41	Mme Adresse (N. Rue, Municipalite, Comie, 1 TIFICATION DE L'OFFICIANT		43 - Prênom	
ENT	Mme Adresse (N. Rue, Municipalite, Comie, 1 TIFICATION DE L'OFFICIANT		43 - Prenom	144 - Ta'e
NT NT	More Municipalite Comite 1 Addresse (N. Rue, Municipalite, Comite 1 TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom	Province Pays)	43 - Prenom	144 - Ta'e
INT N	More Municipalite Comite 1 Addresse (N. Rue, Municipalite, Comite 1 TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom		43 - Prenom	144 - Ta'e
NT N	Mme 1 Adresse (N. Rue, Municipalite, Comte, 1 TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Ignature	Province Pays)	43 - Prênom	144 - Ta'e
NT N	Mine I Adresse (N. Rue, Municipalite, Comte, I TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Ignature Care du marage Care du marage L'Orr Mois Month An Year	Province Pays) Leu ou le marrage a ele celebra	43 - Prenom	44 - Titre Protonotaire Protonotaire
ENT N	TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Taringulare Taringulare	Province Pays) Leu ou le marrage a ele celebra		44 - Titre Ministre du Cuite Protonotaire
ENT 2 - N	Mine I Adresse (N. Rue, Municipalite, Comte, I TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Ignature Care du marage Care du marage L'Orr Mois Month An Year	Province Pays) Leu ou le marrage a ele celebra	43 - Prenom	44 - Titre Ministre du Cuite Protonotaire
ENT 2 - N	TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Taringulare Taringulare	Province Pays) Leu ou le marrage a ele celebra		44 - Titre Ministre du Cuite Protonotaire
ENT Sig	TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Taringulare Taringulare	Province Pays) Leu ou le marrage a ele celebra		A4 - Titre Ministre du Culte Protonotaire P C :e 1 1
ENT 2 N	TIFICATION DE L'OFFICIANT Nom Tale du Carage Tour Mois Month An Year ATURES DES CONJOINTS ET Signature de l'epouse	Province Pays) Leu ou le marrage a ele celebra	149 - Signature du 'emo r	A4 - Titre Ministre du Culte Protonotaire P C :e 1 1



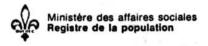
FORMULAIRE RP 30

DÉCLARATION DE DÉCÈS/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres moulées.

1 Non			2 - Prénom usuel	3 - Autres prenoms
N Ass Sociale	5 - Date de naissar			- Si mains de 24 hrs. 8 - Origine ethnique
	3-0 N	1 A-Y J-1	M A-Y -	Hrs Min.
· Occupation du decede	-	10 - Lieu de naissance (Pro	v ou Pays étranger)	11 - Sexe
	- 11			1 Masculin 2 Ferninin 3 Indetermin
Etat cred		13 - Lieu de décès (Nom du	centre hospitalier. Si non Preci	set le veu)
1 Ceribataire J-D	M A.Y			lilliii
3 Divorce (e)	1 1 F	14 - Adresse de residence (N Rue Municipalite.	Comte)
4 Veul (vei				- 1111
Si le defunt était marie, veut d	ou divorce, donnez le no	m de son conjoint ou le no	m de tille de son epouse	
			V.	
DENTIFICATION DES P	ARENTS DU DEC	ÉDÉ		
- Nom de joune fille de la mere			17 - Prenom usuel	18 - Lieu de naissance (Prov. Pays etranger)
				1
- Nom du pere			20 - Prenom usuei	21 - Lieu de naissance iProv Pays etrange-i
				1
			•	
· Causes antecedentes				
Autres etats morbides				
				i i
Y a tel eu autopse?	Si oui, la certification de	la cause du deces tient-ei	le compte de l'information fourni	e par l'autopsie
Our Non				Our Non
76 Nom du (desi declarantis)			27 - Prenomisi	28 - Titre du (des) declarantis)
				Medecin Coroner scenter
- Date		30 - Signature(s)		/
		×	*	
	·			
DENTIFICATION DU TH	ANATOLOGUE			
· Date		32 - Nom de la M	laison Funeraire	
		34 - Hom 36 ta W		
- Adresse				T24 6
- Adresse				34 - Signature du representant
				X

Note: Si la présente déclaration n'est pas faite par un médecin, un coroner, un maire ou un ministre du culte, elle doit être faite par deux personnes majeures.



FORMULAIRE RP 40

DÉCLARATION DE MORTINAISSANCE/

Veuillez remplir cette déclaration au dactylo ou en lettres moulées/

1 - Nom de jeune fille de la mère	2 - Prenom usu	•	3 - Autres prenoms			-Date de r	aissance	A-Y
						1		
5 - Nom du mari	6 - Prenom usus	•	7 - Aulres prenoms		• .	8 - Date de naissance J-D M A-Y		
9 - Adresse de résidence de la mere	N· Rue		unicipalite	Comte	Prov pa	(ys)		
Cite Ville Village Canton Paroiss	•				12 /8	7,000	1.	П.
10 - Adresse postale de la mère						17	Code Post	1
1 - Lieu de naissance de la mère (Prov. Pays etrangi	er) 12 - Origine ethi	nique de la mère	13 -	Elat civil de la mere				ببا
	1.1		1,10	1 Celibataire 2	Mariee Sépare	• 🔲 3	Divorces [4 Veu
4 - Lieu de naissance du mari (Prov. Pays étranger)	15 - Origine ethr	nique du mari	16-	Langue habituelleme	nt pariée par li	a mère		1
7 - Nombre d'enfants nes de grossesses anténeures	18 - Date de la	dernière naissance viv	ante	19 - Date du m	eriage (s'il y s	heu)		
Nes vivants Morts-nès:								
IDENTIFICATION DE L'ENFANT À LA								
20 - Date de naissance de l'enfant 21	- Type de naissance	over the state of	110	En cas de naissance			•	ij
23 - Seze de l'entant	Simple 2 Double 3 A				Autre (specifi 25 - Durée de			-1
Masculin 2 Feminin 3 Indeter		LBS	Onces ou	GR	25 - Duree de	sa grosse		mpièles
	* *							
CERTIFICAT MÉDICAL 30 - Cause immédiale du déces								_
30 - Cause immédiate du décas	•							
30 - Cause immédiate du décas	•							
30 - Cause immédiate du décas		-						
30 - Cause immédiale du déces								
30 - Cause immédiate du déces 31 - Causes antécédentes 32 - Autres états morbides	n de le cause du décès, tienttelle co	ompte de l'information	lournie par l'autopa] Out	Non		
30 - Cause immédiale du déces 31 - Causes aniécédentes 32 - Autres états morbides 33 - Y a-t-il eu autopsie? Si oui, la certificatio		ompte de l'information	fournie par l'autopa		,	hon		
30 - Cause immédiate du déces 31 - Causes antécédentes 32 - Autres états morbides 33 - Y a-t-if eu autopaie? 33 - Y a-t-if eu autopaie? 30 - Ou			fournie par l'autopa		rant	hon		
33 - Y a-t-il eu autopsie? Ou Non St out, la certificatio	38 - Signature		fournie par l'autopa	36 - Titre du décla	rant		hee	
33 - Y a-t-il eu autopsie? Ou Non St out, la certificatio	38 - Signature		fournie par l'autopa	36 - Titre du décla	rant		hez	
30 - Cause immédiale du déces 31 - Causes aniécédentes 32 - Autres états morbides 33 - Y a-t-il eu autopaie? 30 - Oui Non 34 - Nom du déclarant	38 - Signature	35 - Prénom	fournie par l'autopa	36 - Titre du décla	rant			
30 - Cause immédiale du déces 31 - Causes antécédentes 32 - Autres états morbides 33 - Y a-t-il eu autopsie? 30 - Oui Non 34 - Nom du déclarant 37 - Date IDENTIFICATION DU THANATOLOGU	38 - Signature X	35 - Prénom		36 - Titre du décla	Coroner		free	